

RÉGULATION DES MÉDIAS D'AFRIQUE FRANCOPHONE :

CAS DU BURKINA FASO

Les flux nés de la libéralisation du secteur des médias ont suscité des interrogations quant à la maîtrise du traitement de l'information par des hommes dont la grande majorité n'avait aucune connaissance en matière de journalisme. De même, les impératifs de service public et une répartition équitable des ondes devenaient une préoccupation des politiques publiques en matière de communication. C'est dans ce contexte, qu'un nouveau paradigme, celui de la régulation, apparaît dans la reformulation des politiques des médias. Appliquée au secteur des médias, la régulation devait non seulement protéger et garantir le bon fonctionnement du système mais aussi en assurer en cas de besoin une répartition équitable de son domaine d'action. Les instances de régulation en Afrique sont confrontées à de nouveaux défis auxquels elles sont désarmées. Il s'agit de l'évolution exponentielle de la technologie de l'information et de la communication (Tics). Elle se traduit en termes de la gestion des flots d'information véhiculés par les médias ligne et la problématique de la transition vers la télévision numérique terrestre. Pour les Sciences de l'information et de la communication, il s'avère important de comprendre la pertinence de la régulation des médias, d'en analyser les moyens et le champ. Cette question nous semble pertinente quand on voit les conflits d'intérêts entre les acteurs du débat public qu'ils soient du pouvoir politique, qu'ils soient inscrits dans des mouvements politiques ou dans la société civile. Du reste, cette question rejoint les fondements théoriques de la régulation, soulignée plus haut. Et analyser le rôle des instances de régulation dans l'approfondissement de la démocratie consisterait, en partie du moins, à évaluer la qualité de leur participation à normer la pratique communicationnelle publique sous l'angle :

- de la liberté d'expression de l'ensemble des composantes sociales ;
- de l'accès équitable des forces vives à l'espace médiatique ;
- de la promotion auprès des médias d'une pratique professionnelle ancrée sur l'éthique et la déontologie.

Cette interrogation centrale engendre trois questions subsidiaires :

- *Quel est l'apport de la régulation au processus et à l'expression démocratique en Afrique ?*
- *Comment s'opère la régulation du débat démocratique au profit du public au Burkina ?*

- ***Quelle régulation médiatique pour un meilleur ancrage de la démocratie en Afrique ?***

A ces interrogations, l'on pourrait souscrire une hypothèse qui se dégage, à savoir que ***la régulation médiatique peut être un outil de consolidation de la démocratie.***

Toutefois, la question de la régulation des médias dépasse la sphère médiatique pour devenir une préoccupation sociale.¹ Il est donc important pour les Sciences de l'information et de la communication de s'approprier ces phénomènes de régulation souvent laissés aux sciences juridiques ou économiques. La régulation est au centre de l'information et de la communication, puisque sans elle il n'y aurait tout simplement pas de communication. Le principe d'alternance étudié en communication interculturel ou la régulation des machines mis à jour par Norbert WIENNER en sont des exemples.²

Notre thèse consacrée à l'exemple burkinabè se présente en trois parties :

De la première partie :

Elle donne un bref aperçu du paysage médiatique du Burkina. Les relations entre les médias, le pouvoir, les organisations politiques et la société civile y sont traitées dans l'optique de mettre en relief les expériences sur la construction du processus démocratique. Cette partie prend en compte la régulation des médias au Burkina Faso tout en revisitant le principe même de la régulation ainsi que la genèse du Conseil Supérieur de l'Information au Conseil Supérieur de la Communication. A partir de données historiques et comparatives, elle pose également les bases de la réflexion sur les défis de cette régulation.

De la deuxième partie :

La deuxième partie de notre étude traite des approches théoriques et méthodologiques conduisant ainsi à mieux cerner les questions relatives aux médias et aux idéaux démocratiques. La régulation comme politique publique est confrontée aujourd'hui à l'évolution technologique et à la convergence numérique. Cette partie décrit également la démarche méthodologique adoptée pour la collecte des données. Elle présente également les difficultés rencontrées dans la réalisation de cette étude et qui sont liées à la disponibilité des données, au faible accès à une bibliographie incitative et à l'inexpérience des régulateurs. Elle

¹ Manuel Boucher et Virginie Malochet (dir), *Regards croisés sur la régulation sociale*, L'Harmattan, 2013.

² Norbert Wiener, *La cybernétique, information et régulation dans le vivant et la machine*, Paris, Seuil, 2014, 370 pages.

définit la grille qui a servi à l'analyse et déroule aussi le corpus qui comprend les médias burkinabè, les acteurs politiques et les contenus médiatiques.

Notons à ce propos que les enquêtes que nous avons menées, nous apportent comme on le constatera, un éclairage édifiant sur les attentes d'un système de régulation transparent et démocratique.

Il convient également de noter l'élargissement de la réflexion à la pratique de la régulation en Afrique francophone, mais aussi lusophone, anglophone et arabophone. Une approche contrastive permet de toucher du doigt les disparités de cette activité d'un pays à l'autre et d'en percevoir les avancées notoires.

Cette partie met un gros plan sur les défis de la régulation en Afrique, avec ses pesanteurs, les remises en cause des fondements de la régulation. Les défis actuels comme la régulation au quotidien, les obstacles économiques ainsi que les crises démocratiques sont les préoccupations majeures qui y sont abordées.

De la troisième partie :

Elle fait une analyse de la régulation au Burkina Faso au regard des résultats de la recherche sur le terrain. Elle met l'accent sur le discours, la pratique et les réalités de la régulation. Régulation et professionnalisation y sont abordées dans un environnement de complexification de l'espace public et de revendication des médias comme service public. L'expérience burkinabè confrontée aux théories de la régulation donne une meilleure vision de l'institution, son indépendance, le champ et le processus démocratique. Cette étude propose une réflexion prospective qui pourrait servir de modèle théorique pour une régulation plus proche de nos réalités et des attentes des acteurs. Il s'agit entre autres de l'ancrage démocratique, la construction d'un champ théorique et un essai de modélisation sur l'intra régulation, l'autorégulation et la « corégulation ».

Ce travail révèle qu'une formation adéquate couplée à la pluralité des médias est un gage de liberté d'expression et d'accès équitable aux moyens de communication. Outre ces mesures, force est de constater que les régulateurs pourraient difficilement contrôler les contenus des médias qui sont très diversifiés et qui sont générés par des journaux notamment de presse écrite en croissance exponentielle. Malgré quelques efforts déployés par le Conseil supérieur de la communication pour réprimer les images obscènes ou choquantes diffusées sur les médias audiovisuels et dans la presse écrite, le chemin est encore long pour parvenir à régler totalement la question.

La consolidation de la démocratie est aussi l'œuvre des formations et mouvements politiques et de la société civile. Il ressort des investigations et des analyses menées sur le terrain que l'accès équitable des acteurs politiques et de la société civile au débat politique et tributaire de l'indépendance des instances de régulation vis-à-vis de l'exécutif mais aussi du législatif. Au Burkina Faso, si les textes fondateurs du Conseil supérieur de la communication étaient régis par une loi, il s'avère que sa constitutionnalisation est désormais une réalité.

En définitive, il ressort de cette étude que la consolidation de la démocratie ne saurait être l'apanage ni de la seule presse ni celui des instances de régulation. En effet, avant même de parler de démocratie, il y a lieu de s'assurer que l'environnement juridique, économique, social et politique, en un mot culturel, est favorable à cette consolidation.

Cette étude, au-delà de la recherche de l'impact de la régulation sur la démocratie, a permis notre curiosité sur d'autres préoccupations qui mériteraient d'être approfondis. Il s'agit du rôle de la régulation au plan mondial dans la sauvegarde de la sécurité des peuples. Ainsi l'implication des instances mondiales dans la régulation des médias pourraient contribuer à bouleverser la compréhension du citoyen du monde de la citoyenneté, de la démocratie, de la nécessité de sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde.

Une autre préoccupation des régulateurs en perspective réside dans le mode de régulation à adopter. Régulation et autorégulation s'avèrent complémentaire à tel enseigne que l'on pourrait s'interroger sur la pertinence d'un département de la communication dans ce contexte nouveau. Toutefois, si la régulation des médias a priori peut être réglée à terme par les pairs, il reste que la prolifération des médias en ligne ouvrant leurs pages aux forumistes créent des soucis aux instances de régulation. Même en considérant que les forumistes s'expriment librement sur les sites et que le contenu de leur intervention n'engage qu'eux et eux seuls, il serait illusoire d'ignorer le rôle que doit jouer les modérateurs de ces sites.